



Le « Plume = Tambour »

Bulletin municipal d'informations de Villiers-sous-Grez



MAI 2017

N° 85

Édito

A l'heure où j'écris ces lignes, nous sommes dans l'entre-deux tours des présidentielles. M'étant présenté sans étiquette, je ne commenterai pas le résultat du premier tour.

Par contre en tant que Maire, j'espère que la ou le futur président n'ajoutera pas à la désorganisation déjà avancée des services de l'état, et qu'il, ou elle, donnera aux communes les moyens de maintenir les services publics auxquels tout citoyen doit pouvoir prétendre. Sinon les communes et les collectivités territoriales serviront encore de boucs émissaires, de collecteurs d'impôts, paravent du refus de l'état à appliquer à lui-même ce qu'il réclame et impose aux autres.

Au niveau national, je constate que la France, par l'ordre et le choix des candidats au second tour, montre son souhait de se tourner vers l'avenir au-delà des clivages traditionnels et maintenant anciens. Elle répond ainsi à l'attentat odieux des Champs Elysées. Devant la réoccupation massive par les passants de la « plus belle avenue du monde » dès le lendemain matin, certains journalistes ont parlé d'une France fataliste. Ils ont tort, c'est au contraire une France « Résistante » qui, par ses préférences et ses actes, affirme qu'elle ne choisira pas son destin à la pression des prêcheurs de haine.

Zoom sur notre petit village : vous le verrez à la lecture des comptes rendus des Conseils municipaux, si tout se passe bien, nous allons connaître une suite de travaux, grands pour certains à l'échelle de notre village.

La grotte du Curé est en cours de sécurisation grâce entre autres, à l'aide du Parc et à la famille Viratel qui a fourni et transporté les grès nécessaires. L'agenda d'accessibilité programmé suit son cours et va s'intéresser au foyer et au foyer annexe. La rénovation du 27 rue Gabriel BACHET après avoir été présentée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux proposé par le département, est aussi recevable pour un complément de financement, dans le cadre d'un nouveau Contrat Rural qui, s'il aboutit, sera financé par le Département et la Région. Ce contrat prendra en charge pour principal projet, l'aménagement paysager de l'aire de stationnement du parking qui dessert l'école et le foyer. Enfin le parking de la rue Creuse, qui permettra d'absorber le surnombre probable de véhicules des futurs locataires des 1 et 2 rue Gabriel BACHET et d'accueillir aussi les voitures de riverains ou de passage, est recevable au titre d'un Fond d'Équipement Rural (FER). Après ces acceptations il reste à soumettre à un grand nombre de conditions. S'il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, on peut faire preuve d'un optimisme raisonnable.

Si cette année ne ressemble pas à la précédente, nous pouvons espérer profiter des futures belles journées à venir pour, une tâche parmi tant d'autres, réparer dans nos jardins, les dégâts des dernières gelées tardives. Bon futur ensoleillé.

Yves Lechevallier

Sommaire

Edito	Page 1	Demain	Page 22
Conseil Municipal du 10 mars 2017	Page 2	Hier	Page 30
Conseil Municipal du 24 mars 2017	Page 8	Infos utiles	Page 31
Conseil Municipal du 7 avril 2017	Page 17	Nos joies, nos peines	Page 32
Vie du village	Page 21	Agenda	Page 32

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2017

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Gérard Moret, adjoints et Philippe Beaudoin, Jérôme Champion, Cédric Thibaut, Emmanuel Houdant et Michel Coterot, conseillers municipaux.

Absents excusés : Anne-Marie Thibaut (donne pouvoir à Cédric Thibaut), Régine Rey (donne pouvoir à Gérard Moret)

Absents : David Viratel, Gilles Cabardos et Ludovic Jeannotin

Secrétaire : Véronique Girard

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h45.

Le conseil Municipal s'ouvre par un hommage à Richard Antoine, Adjoint, décédé le dimanche 26 février. Après avoir trinqué à sa mémoire, à cette occasion, Mr Philippe BEAUDOIN nous rappelle la maxime préférée de Mr Richard Antoine : « Toi qui a tant souffert de la pluie et du vent, viens te mettre à l'abris là-dedans »

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 février 2017 est adopté à la majorité par 8 voix pour et 2 voix contre.

2 – DÉLIBÉRATIONS

Devis du 14 juillet

Pour le bal du 13 juillet au soir, qui se déroulera place Rapine, Monsieur Yves Lechevallier propose de voter le devis de « FERNANDES. SONO MOBILE » pour un montant de 400 euros.

Vote à l'unanimité

Devis du Concert Buzztown

Ce concert – cabaret aura lieu le samedi 18 mars au foyer JL Garban. Il est proposé un repas dès 19 h puis le concert à 20H30 avec entracte, sur le même modèle que le concert-cabaret « Les Blues Brothers » de l'an dernier. Cette animation, l'an dernier, avait très bien marché avec près de 100 personnes au spectacle ce qui avait permis de dégager un petit bénéfice d'à peu près 100 euros. A ce jour, nous en sommes à une cinquantaine de réservations.

Mr Yves Lechevallier propose de voter le devis pour le concert Buzztown s'élève à 1 200 euros TTC.

Vote à l'unanimité

Devis spectacle repas des Aînées.

Cette année, le repas des Aînées aura lieu le samedi 16 décembre. En effet, il n'a pas été possible de trouver une animation pour le dimanche 17 décembre.

Le devis proposé par l'artiste retenu, « Jacky LAURENT », est de 360 euros TTC. Mr Yves Lechevallier propose au Conseil Municipal de voter ce devis.

Vote à l'unanimité

Devis spectacle de Noël des Enfants

C'est la Compagnie « LES CYGAL'S » avec Mélanie et Claude Lesmier, qui ont animé, en décembre dernier, le repas des aînées.

Pour le spectacle des enfants, ils proposent un spectacle vivant, musical, à base de chansons (Henri Dès entre autres) avec sculptures sur ballons, Houla Hop, formation d'orchestre avec les enfants, surprises visuelles (fantôme... sorcière...), décor. Le spectacle dure d'1h à 1h10.

Le devis proposé est de 850 Euros TTC comprenant les salaires des artistes, les charges sociales (GUSO), la sonorisation, lumière, le déplacement.

Mr Yves Lechevallier propose au Conseil Municipal de voter ce devis.

Vote à l'unanimité.

Convention avec La Chapelle la Reine pour « Les Lutins de la Reine » (*)

Suite à la dissolution de la CCTG qui gérait la crèche-halte garderie « Les Lutins de la Reine » et pour poursuivre ce service public, une convention est proposée au vote ce soir.

Convention entre la commune de LA CHAPELLE LA REINE et la commune de VILLIERS SOUS GREZ Pour la répartition des charges de gestion de la structure multi-accueil « Les Lutins de la Reine »

Messieurs Yves Lechevallier et Gérard Moret rapportent au Conseil Municipal que cette convention insiste sur les termes « **CONJOINTEMENT ET SOLIDAIREMENT** » dans cette convention afin que toutes les anciennes communes qui constituaient la Communauté de Communes des Terres du Gâtinais participent au financement de cette structure. Pour Villiers sous Grez, 2 enfants sont accueillis ce qui représente un coût de 6 589,61 euros pour 2 ans selon le calcul prévu dans la convention.

Vote à l'unanimité.

Convention pour un RAM entre la CCPN et Villiers Sous Grez (*)

Monsieur Yves Lechevallier est en attente du courrier de la représentante du Conseil Départemental concernant son autorisation. Cependant, le fait de voter cette convention nous permet de préparer l'accueil de cette activité. La convention proposée et mise au vote est la suivante :

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NEMOURS POUR LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS INTERCOMMUNAL

La convention est votée à l'unanimité

- Attribution de compensation de la CCPN à Villiers sous Grez

La CCPN a fait parvenir, en mairie, la proposition provisoire, d'attribution de compensation à hauteur de 200 331 euros. Cette proposition a été calculée à partir :

- des recettes transférées à la CCPN (Contribution économique territoriale qui regroupe la CVAE et la CFE, l'IFER, la TASCOM, le FNB et les taxes additionnelles)
- les charges transférées soit 2 325 euros pour Villiers sous Grez réparties comme suit :
 - office du tourisme : 1 euros/habitant
 - la mission locale : 1,10 euro/habitant
 - le SMEP (syndicat mixte d'études et de programmation) : 1 euro/habitant

Le terme de **provisoire** est important car presque toutes les données prises en compte le sont sur l'exercice 2016 sauf la part de la T.H. qui sera celle de 2017, donc inconnue à l'euro près à ce jour.

Le Conseil, après avoir entendu comment a été calculée le montant de l'attribution de compensation provisoire

pour l'année 2017 proposée par la CCPN à la commune de Villiers-sous-Grez, accepte à l'unanimité le montant provisoire de 200.331 euros proposé par la CCPN pour l'exercice 2017

- Transfert de l'urbanisme de Villiers sous Grez à la CCPN

La Communauté de Communes du pays de Nemours souhaite un transfert de compétence en matière d'urbanisme sous forme d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Ce sujet a été débattu lors de la venue de Mme Valérie Lacroute, le mercredi 1^{er} Mars. Cette dernière explique que son objectif est de constituer un PLUI qui serait la somme de tous les PLU des communes composant la CCPN et non une synthèse.

Si le Conseil Municipal s'oppose à ce transfert de compétence, une délibération, dans ce sens, doit être prise. Nous avons jusqu'au 27 mars pour faire remonter, à la CCPN, cette délibération contre le transfert de compétence.

Monsieur Gérard Moret expose son point de vue. Un PLUI est une bonne chose mais sous quelle forme ? Les Communautés de Communes doivent avoir, à un niveau ou à un autre, un programme d'urbanisme. La plupart, comme le propose Mme Valérie Lacroute, on fait un PLUI qui s'adapte à tous les PLU existants. Mais, jusqu'à quand ? En effet, avec la loi ALUR, en 2019, les PLUI prennent le pas sur les PLU et pourront ainsi imposer un autre type d'aménagement en demandant aux communes de faire « comme tout le monde ». Le plus gros risque, c'est qu'un petit village comme le nôtre, classé, devienne un bourg « banlieusard » car le PLUI dépend de communes beaucoup plus importantes que nous et qui raisonnent en site urbain, des méthodes d'aménagement qui retomberont sur nous. Ce n'est pas le cas pour Nemours mais cet effet se ressentira plus sur Fontainebleau. Il est vrai que ce n'est pas pour tout de suite mais, à partir de 2019, c'est une possibilité. Est-ce que cette règle de 2019 reste d'actualité ? On verra après les élections.

Deuxièmement, pour faire un PLU, il y a, avant sa validation, une enquête publique. Or, là, on propose d'abord le PLUI et après, peut-être, une enquête publique.

A la question de Cédric Thibaut sur le rôle des bâtiments de France dans ce cadre, Messieurs Yves Lechevallier et Gérard Moret répondent que, quelque soit le PLU ou PLUI, cet organisme ne fait qu'appliquer le code de l'urbanisme.

Monsieur Yves Lechevallier expose aussi son point de vue. Cette question du PLUi a été aussi soulevée par les 8 autres communes qui ont rejoint la CCPN en janvier de cette année. L'incitation à transférer la compétence est devenue une obligation sauf si 25% des communes qui représentent 20% de la population de la Communauté de Communes s'y opposent. Si, comme je le pense, les conditions d'une opposition ne seront pas remplies, y-a-t-il utilité à se démarquer ?

De plus, nous n'avons pas tous dans nos communes des personnes capables de gérer l'urbanisme. Et pour celles qui ont la chance d'en avoir, en ce moment, quid de l'avenir ?

Déjà, pour des problèmes épineux, nous consultons le service d'urbanisme de la CCPN. Si le vrai changement se limite à la signature finale, il n'est objectivement pas grand, même s'il est dérangeant car pris comme un abandon de pouvoir.

L'expérience tentée dans la CCPN qui consiste à mutualiser les compétences à partir de ce qui existe déjà dans les communes avant d'ajouter une couche dispendieuse au millefeuille, est pour moi très intéressante. Un PLUi intelligemment monté participe à cet esprit. Par contre, l'accepter c'est prendre un risque et avoir confiance dans l'avenir.

Lors de la venue de Mme Lacroute, je lui ai posé la question et ses réponses vont dans le sens de cette mutualisation des intelligences et prêche pour l'ouverture d'un PLUi « sans cesse en évolution » à la disposition des communes. L'économie d'échelle n'est pas non plus à négliger.

Dans un contexte particulièrement morose, la question est : garde-t-on nos prérogatives ou faisons nous confiance en l'avenir ? J'ai choisi la seconde.

De plus, il existe beaucoup de dispositions qui encadrent un PLUi dont voici un extrait issu de l'AMF :

« Quelles sont les nouvelles dispositions relatives à la collaboration introduites par la loi Alur ?

Tout d'abord, **les conditions de la collaboration doivent être définies par une délibération** de l'organe délibérant de l'EPIC, à la suite de la réunion d'une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres.

Cette conférence intercommunale doit intervenir au début de la procédure. Il est recommandé de la réunir avant la délibération prescrivant l'élaboration du PLUi, auquel cas cette délibération peut comprendre, en plus des objectifs poursuivis et des modalités de cette concertation, les conditions de la collaboration, ou juste

après celle-ci.

Par ailleurs, au cours de la procédure, **une ou plusieurs communes membres d'une communauté de communes ou d'agglomération peuvent demander à l'organe délibérant à être couvertes par un plan de secteur.** Dans ce cas, cette demande doit être examinée lors d'un conseil communautaire. L'organe délibérant doit par délibération se prononcer sur l'opportunité de créer ce plan de secteur au sein du PLUi. ». Si plusieurs communes font valoir leur spécificité, comme appartenir au PNR, elles peuvent demander à bénéficier de cette disposition

« Enfin, **la conférence intercommunale est réunie à nouveau avant l'approbation du PLUi.** Au cours de cette conférence, les avis émis et joints au dossier d'enquête publique, les observations du public lors de l'enquête et le rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête sont présentés. À la suite de cette conférence, l'organe délibérant peut modifier le PLUi pour tenir compte des avis, qui ont été joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête sous réserve de ne pas remettre en cause l'économie générale du projet. Il approuve le PLUi à la majorité simple des suffrages exprimés. »

Madame Véronique Girard attire l'attention du Conseil Municipal sur le fait que cette décision, comme d'autres décisions qui ont été beaucoup débattues en Conseil Municipal, pose 2 questions :

- celle de l'éthique au sens de la recherche de ce qui est bon et utile pour soi (ici, pour les Villarons) mais aussi bon et utile pour le collectif (ici, toutes les communes qui composent la CCPN). Il s'agit bien d'éthique en tant que norme entre le bon et le mauvais à partir d'une situation vécue et non de morale qui se réfère à des certitudes déterminées en terme de bien et de mal ;
- celle du courage en tant que juste milieu entre la témérité (ne pas avoir peur de quelque chose qu'il y a tout lieu de craindre en réalité) et la lâcheté (craindre ce qu'il n'y a pas lieu de craindre). Or, aujourd'hui, nous sommes dans une société de la lâcheté, de la déresponsabilité individuelle et collective, de l'immobilisme de l'action politique sous prétexte des « parapluies », du principe de précaution, lâcheté devenue une raison si ce n'est une rationalité. Lâcheté qui ne se voit plus par la production culturelle de l'ignorance, qui paralyse la pensée.

Le Conseil Municipal passe au vote quant à son opposition à ce transfert de compétence :

3 votes pour

3 abstentions

4 votes contre

Le transfert de compétence est donc approuvé.

- Mandatement du Maire pour signer une convention avec le Tennis Club (*)

Monsieur Yves Lechevallier propose au vote une nouvelle convention entre La commune de Villiers Sous Grez et l'Association Tennis Club de Villiers Sous Grez.

Vote à l'unanimité

Monsieur Philippe Beaudoin informe aussi le Conseil Municipal qu'une réserve d'eau de 5 tonnes sera livrée, mercredi matin, pour nettoyer le mur.

- Mandatement du Maire pour signer un bail sur la parcelle ZE 173

L'association « la houblonnière de Villiers » vient juste de déposer ses statuts à la Préfecture. Le Président de l'association doit rencontrer Didier Viratel qui exploite des terrains adjacents car, la culture du houblon se fera sur une partie de la parcelle ZE 173 et peut être sur une partie des terres de Monsieur Viratel . Une réunion publique au foyer est prévue samedi prochain pour présenter le projet aux Villarons.

Monsieur Gérard Moret alerte sur le fait de récupérer, si l'activité ne perdure pas, la parcelle en l'état et que la commune se décharge de ce qui y sera cultivé car le houblon est une plante très invasive.

Monsieur Yves Lechevallier est en accord avec les réserves émises par Monsieur Gérard Moret. Ainsi il avait proposé un autre terrain pour la culture du houblon, à proximité de cette parcelle, mais il y avait présence de houblon sauvage ce qui pouvait entraîner un hybridage entre le houblon sauvage et celui de culture entraînant une baisse de qualité.

Il y a donc accord de principe pour passer un bail entre l'association et la commune, mais entre le temps d'enregistrement de l'association et la délimitation exacte de la part exploitée de la parcelle, il n'y a pas urgence et le texte de la délibération est reporté au prochain conseil.

- Approbation projet « Bébé Lecteurs »

L'Amicale Villaronne qui, par convention avec la mairie, s'est vu confier la gestion et l'animation de la médiathèque

de Villiers sous Grez, relance le projet du « Club des bébés lecteurs ». L'objectif de cette animation :

- Développer les sens

- Aide à l'entrée dans le langage

- Nourrir l'imaginaire, enrichir les vocabulaire, susciter des émotions

- Créer des liens sociaux, une culture commune

- Familiariser l'enfant avec l'écrit et l'habituer à fréquenter les livres.

Cette animation a lieu tous les quatrièmes jeudis du mois, de 9H à 10H.

La municipalité s'engage, pour cette activité, à :

- fournir la liste des familles ayant un ou plusieurs enfant(s) de 0 à 3 ans à partir de la liste établie pour les cadeaux de Noël

- favoriser l'aménagement de la médiathèque pour la mise en place du matériel nécessaire aux animations,

- prévoir l'assurance des expositions empruntées à la médiathèque départementale

- faciliter le dialogue avec les professionnels de la PMI si un partenariat se met en place,

- fournir une aide financière modique (quelques dizaines d'euros par an) pour pouvoir poursuivre l'attribution de lots lecteur aux bébés.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la relance de cette activité « club des bébés lecteurs ».

- Motion de soutien à la commune de Bailly

La Commune de Bailly-Romainvilliers a fait parvenir un courrier demandant à toutes les communes de Seine-et-Marne de les soutenir dans leur combat. En effet, il était prévu un barreau de liaison A4-RN36 en aval du péage, projet qui a été déclaré d'utilité publique en 2007. Or, « l'Etat a subitement décidé d'empêcher ce projet qu'il a pourtant déclaré d'utilité publique ! ». En effet, un nouveau projet Etat-SANEF (concessionnaire de l'autoroute A4) prévoit bien un barreau de liaison mais en amont de la gare de péage.

Le Maire de Bailly-Romainvilliers propose une motion pour les Conseils Municipaux Seine-et-Marnais que Monsieur Yves Lechevallier propose au vote.

Proposition de motion

LIAISON D'INTERET DEPARTEMENTAL A4-RN36 :

LES COMMUNES DE SEINE ET MARNE DEMANDENT A L'ETAT DE RESPECTER SES ENGAGEMENTS

Vu le code général des collectivités

Considérant que le barreau de liaison A4-RN36, prévu et attendu par de nombreux Seine-et-Marnais, est un aménagement indispensable, identifié depuis plus de 20 ans, reconnu d'utilité publique, ayant fait l'objet de plusieurs contractualisations entre l'Etat et le Département et pour lequel le Département a lancé toutes les procédures et obtenu toutes les autorisations pour lancer les travaux ;

Considérant les manœuvres et décisions contraires à cet aménagement entreprises par l'Etat depuis le printemps 2015, dans le seul but d'empêcher sa réalisation, sans aucune solution alternative et avec comme unique motivation la maximisation des profits de la SANEF, société privée concessionnaire de l'Autoroute A4 ;

Considérant que malgré l'entêtement de l'Etat à vouloir passer en force, les démarches et contentieux ouverts par le Maire de Bailly-Romainvilliers et le Président du Conseil Départemental ont permis de retarder les travaux de la SANEF qui rendraient inéluctables l'abandon de cet aménagement tel que prévu à la déclaration d'utilité publique ;

Considérant que ladite déclaration d'utilité publique tombe en juillet 2017 et qu'il est donc impérieux que le Département puisse commencer les travaux ;

Le Conseil Municipal de Villiers sous Grez

Condamne le changement de position inacceptable de l'Etat dans ce dossier, depuis le printemps 2015 ;

Refuse que l'aménagement de la Seine et Marne soit tributaire d'arrangements opaques entre l'Etat et son concessionnaire autoroutier ;

Rappelle l'Etat à ses engagements antérieurs, au respect et à l'application de la DUP du 27 juillet 2012 ;

Soutient le Département dans sa volonté d'ouvrir ce barreau à la circulation dans les plus brefs délais et l'encourage à commencer rapidement les travaux ;

Exige que l'Etat fasse dorénavant diligence et mette tout en œuvre pour permettre la réalisation du barreau A4-RN36 en demandant à la SANEF les modifications nécessaires de son projet pour le mettre en conformité avec la DUP et en cédant au Département les parcelles relatives au projet afin qu'il puisse exécuter ses travaux. Motion votée à l'unanimité.

- Elections de représentants au SMEP

Par son intégration à la CCPN, Villiers-sous-Grez quitte le Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation (SMEP) de Fontainebleau, pour gagner celui de Nemours Gâtinais. Il convient de procéder à l'élection de deux

nouveaux titulaires et deux nouveaux suppléants.

Sont élus titulaires, à l'unanimité, Messieurs Yves Lechevallier et Gérard Moret

Sont élus suppléants, à l'unanimité, Madame Véronique Girard et Monsieur Michel Cotérot

- Elections aux commissions

Suite au décès de Monsieur Richard Antoine, vice-Président des commissions « Culture et Animation », « Embellissement » et « Foyer », il est procédé à de nouvelles élections de vice-présidences de ces commissions.

- Pour la vice-Présidence de la commission « Culture et Animation », est élue, à l'unanimité, Madame Véronique Girard

- Pour la vice-présidence de la commission « Embellissement », est élue, à l'unanimité, Madame Régine Rey

- Pour la vice-présidence de la commission « Foyer », est élue, à l'unanimité, Madame Anne-Marie Thibaut

- Monsieur Michel Cotérot reprend en charge la gestion des jardins familiaux.

3 - INFORMATIONS

- Monsieur Yves Lechevallier informe le Conseil Municipal que la contribution communale de Villiers-sous-Grez au budget du RPI a été chiffré pour 2017 : elle est de 122.185 euros, contre 145.208 euros en 2016.

- Monsieur Yves Lechevallier informe le Conseil Municipal qu'après sa rencontre avec le sous-préfet, il a reçu un courrier qui confirme que le projet du 27, rue Gabriel Bachet est accepté au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), que le dossier est complet et qu'à ce titre la demande de subvention d'un montant de 203.820 euros est acceptée. Les travaux vont donc pouvoir débuter en sachant qu'une subvention de 75 000 euros avait déjà été attribuée sur ce projet sous condition que les travaux débutent avant fin 2017. Monsieur Gérard Moret va donc commencer le calendrier rétroactif des travaux. Le projet de contrat rural portera donc sur 3 projets s'il y a compatibilité entre la DETR et la convention TEPCV : la rue Gabriel Bachet, le parking du foyer et le monte personne pour l'annexe du foyer.

- Monsieur Philippe Beaudoin informe le Conseil Municipal d'une nouvelle panne sur le tracteur ISEKI. Il sera réparé au garage de Villiers sous Grez.
- Monsieur Philippe Beaudoin informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un « état des lieux » concernant la balayeuse : à chaque rotation entre la commune de Villiers sous Grez et la commune d'Ury on vérifiera l'état de la machine.
- Monsieur Philippe Beaudoin informe le Conseil Municipal du remplacement du couvercle du regard situé à l'aire de l'alambic sur la route de Larchant. Il va falloir aussi changer le pourtour car ce regard est aux normes de la SAUR.
- Monsieur Philippe Beaudoin informe le Conseil Municipal de la livraison, au stade, de 2 big bag et de 4 sacs de ciment.
- Par ailleurs, pour des travaux de rebouchage des nids-de-poule sur la voirie de Villiers sous Grez, l'enrobé à froid, chez Thévenard est de 48 euros TTC le sac de 25 KG. Il doit demander d'autres devis sur un prix à la tonne.
- Monsieur Gérard Moret informe le Conseil Municipal de la proposition du SDESM, dans le cadre de la libéralisation du marché de l'énergie, qu'un prix pour « compteur bleu » peut être proposé aux habitants et pour l'éclairage public. Cependant, Monsieur Moret soulève la question juridique d'où commence et où s'arrête la propriété du réseau électrique dans le cadre d'un groupement d'achat ? En effet, c'est sur l'argument que les compteurs électriques installés sur la voie publique sont toujours sur le réseau dont la commune est propriétaire et sont donc sa

propriété que la commune se base pour résister face à Enédis pour le compteur Linky.

- Monsieur Gérard Moret informe le Conseil Municipal au sujet du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Ce dernier est géré par le PNR. Or, beaucoup de personnes avec ce système d'assainissement sont en retard pour la mise en conformité. Le PNR a donc pris une délibération sur des pénalités applicables sur les installations non conformes. Elles sont plus élevées que précédemment mais pas encore assez dissuasives. Le PNR réfléchit sur l'opportunité de les compléter par une démarche juridique
- Monsieur Cédric Thibaut demande si le terrain de football peut être « roulé ». Monsieur Philippe Beaudoin l'informe que le terrain a été « roulé » la semaine dernière.

Aucune question diverse n'étant plus soulevée, le conseil est levé à 22 heures 45.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

(*) Information : Les conventions suivantes ne paraissent pas dans ce Compte Rendu.

Les Lutins de la Reine, convention avec la Chapelle la Reine

Un RAM, convention entre la CCPN et Villiers sous Grez

Mandatement du maire, convention avec la Tennis Club

Si vous souhaitez connaître leurs teneurs, vous pouvez consulter l'intégralité de ce CR en mairie et sur notre site internet : <http://www.villierssousgrez.fr/>



COMPTE RNDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Gérard Moret, adjoints et Régine Rey, Philippe Beaudoin, Jérôme Champion, Emmanuel Houdant, Ludovic Jeannotin, et David Viratel, conseillers municipaux.

Absents excusés : Anne-Marie Thibaut, Cédric Thibaut, Michel Coterot

Absent : Gilles Cabardos

Secrétaire : Ludovic Jeannotin

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h45.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

2 – DELIBERATIONS

Compte de gestion commune 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune, Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la commune et du Compte de Gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif de la commune pour le même exercice.

Approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion eau 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif eau, Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif eau et du Compte de Gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif eau pour le même

exercice.

Approuvé à l'unanimité.

Compte de gestion assainissement 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le Trésorier et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif assainissement, Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif assainissement et du Compte de Gestion du Trésorier,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2016, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif assainissement pour le même exercice.

Approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif commune 2016

- section de fonctionnement :

Dépenses : 652 333.87€

Recettes : 745 587.15€

Excédent reporté : 186 762.75€

Excédent de clôture : 280 016.03€

- section d'investissement :

Déficit reporté : 101 902.92€

Dépenses : 44 912.64€

Recettes : 175 703.74€

Excédent de clôture : 28 888.18€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de M. Gérard Moret approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Vote du compte administratif assainissement 2016

- *section de fonctionnement :*
 Dépenses : 26 364.58€
 Recettes : 6 570.00€
 Excédent reporté : 193 712.17€
Excédent de clôture : 173 917.59€

- *section d'investissement :*
 Dépenses : 0€
 Recettes : 4 391.88€
 Excédent reporté : 39 695.64€
Excédent de clôture : 44 087.52€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de M. Gérard Moret approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Vote du compte administratif eau 2016

- *section de fonctionnement :*
 Dépenses : 19 480.18€
 Recettes : 25 427.69€
 Excédent reporté : 20 345.33
Excédent de clôture : 26 292.84€

- *section d'investissement :*
 Dépenses : 40 868.67€
 Recettes : 67578.76€
 Excédent reporté : 25 861.64€
Excédent de clôture : 52 571.73€

Monsieur le Maire étant sorti de la salle du conseil, le conseil municipal, sous la présidence de M. Gérard

Moret approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

Affectation de résultat commune

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016 constatant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 280 016.03 €, un excédent d'investissement de 28 888.18 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- En fonctionnement recette compte 002 : 280 016.03 €
- En investissement recette compte 001 : 28 888.18 €

Vote à l'unanimité.

Affectation de résultat assainissement

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016, constatant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de 173 917.59 € et un excédent d'investissement de 44 087.52 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- En fonctionnement recette compte 002 : 173 917.59 €
- En investissement recette compte 001 : 44 087.52 €

Vote à l'unanimité.

Fonctionnement :			
Dépenses		Recettes	
Amortissements (6811)	17135,56	Excédent 2016 Fonct. (002)	26292,84
Dépenses imprévues (022)	549,38	Subvention d'exploitation (74)	25000
Entretien (Clôture château d'eau) (61528)	6000	QP de subv. / investiss. (777)	1592
Vir. à la section Investiss. (023)	26655		
Agence de l'eau (6378)	0		
Intérêts / emprunt (6611)	2544,9		
Totaux	52884,84		52884,84
Investissement :			
Dépenses		Recettes	
Frais d'études (Géolocalisation) (2031)	53154,6	Excédent 2016 Inves. (001)	52571,73
Travaux - Provision (2158)	58155	Amortissements (28158)	17135,56
Emprunt Agence de l'eau (164100)	7285	Vir. à la section Investiss. (021)	26655
Emprunt CDC (164110)	7521,68	FCTVA (2762)	150,00
Dépenses imprévues (020)	398,41	Autres subventions (131)	31594,4
QP de subv. / investiss. (1391)	1592		
Totaux	128106,69		128106,69

Affectation de résultat eau

Le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif de l'année 2016, constatant que le compte administratif de l'exercice 2016 présente un excédent de fonctionnement de **26 292.84 €** et un excédent d'investissement de **52 571.73 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :
En fonctionnement recette 002 : **26 292.84€**

En investissement recette compte 001 :
52 571.73€

Vote à l'unanimité.

Vote du budget eau 2017

Après une présentation succincte, le budget est voté à l'unanimité.

Vote du budget assainissement 2017

Fonctionnement :			
Dépenses		Recettes	
Amortissements (68112)	4391,88	Excédent 2016 Fonct (002)	173917,59
Divers - SATESE (618)	350	Subv d'exploitation (SAUR) (74)	24570
Vir. à la section Investiss. (023)	161500		
Entretien (eaux pluviales) (61521)	16000		
Contrats de prest. (évac. des boues) (611)	16000		
Dépenses imprévues (022)	245,71		
Totaux	198487,59		198487,59
Investissement :			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles (2158)	201836	Excédent 2016 Inves. (001)	44087,52
		Amortissements Constr. (2813)	114,39
Dépenses imprévues (020)	79,4	Amortissements Mat. (28158)	4277,49
Frais d'études (2031)	8064	Vir. à la section Investiss. (021)	161500
Totaux	209979,4		209979,4

Il est précisé par M. Ludovic Jeannotin que la commune n'a pas perçu le solde de la SAUR sur l'année 2016. En conséquence, la somme a été provisionnée sur l'année 2017 en subventions d'exploitation.

Après une présentation succincte, le budget est voté à l'unanimité.

Vote du budget commune 2017**Section investissement :**

1	Report du déficit de 2016	0	
1641	Emprunts	11969,32	
165	Dépôts et cautionnements	1500	
2031	Frais d'études	56000	
	Etudes / Bien Gabriel Bachet		42000
	Etudes / Parking		10000
	(Provision (notamment pour ADAP))		4000
2111	Terrains nus	5000	
	Achats de terrains (STEP + Parking + Réserve incendie)		5000
2128	Autres agencements et am. de terrains	1000	
	(Provision)		1000
2135	Inst. Générales, agencements...	60000	
	Travaux / Bâtiments communaux - Toiture d'atelier		3000
	Travaux / Bâtiments communaux - Foyer - ADAP		10000
	Travaux / Bâtiments communaux - Toiture du cimetière		6000
	Travaux / Bâtiments communaux - Poste - ADAP		17000

	Aire de lavage		11136
	Travaux / Bâtiments communaux - Chauffage mairie		8000
	(Provision)		4864
2151	Réseaux de voirie	155000	
	Prévision (Route / Rue) - x5		150000
	ODE (entrées de village)		5000
2152	Installations de voirie	30000	
	(Provision)		2169,36
	Haricot / Zébra / Écluses / Panneaux / Signalisations		15000
	Dicorep		12830,64
2153	Réseaux divers	3000	
	Guirlandes		2000
	Lampadaire de la mairie		1000
21571	Matériel roulant - Voirie	30000	
	(Provision - Tracteur + voiture)		30000
21578	Autre matériel et outillage de voirie	14000	
	(Provision / matériel - (dont faucheuse))		14000
2158	Autres install., matériel et out. tech.	2000	
	(Provision)		2000
2182	Matériel de transport	10000	
	(Provision)		10000
2183	Matériel informatique	1000	
	(Provision)		1000
2184	Mobilier	664,16	
	(Provision)		664,16
	Total des dépenses	381133,48	

1068	Report du déficit de 2016		0
1	Excédent de fonctionnement reporté		28888,18
21	Virement de la section de fonctionnement		280210,98
10222	FCTVA		8000
10226	Taxe d'aménagement		2500
1322	Subventions de la région (45%)		0
024	Ventes / Forêts		0
1323	Subventions du département (35%)		0
1328	Autres subventions	55000,00	
	Subvention / Portes de la mairie		10000
	Subvention TEPCV / Gabriel Bachet		44968,8
	(Provision)		31,20
1342	Amendes de police	1500	
1641	Emprunts		0
165	Dépôts et cautionnements	1500	
	Amortissements / subv. d'équip./		
2804	enfouissement	3534,32	
	Total des recettes	381133,48	

Concernant la section investissement, il est précisé au Conseil que la commune termine son dernier emprunt en 2017 avec un capital restant dû de 11 969,32 euros au 31/12/16. Concernant le matériel, il est envisagé l'achat d'un broyeur pour les accotements (moins onéreux qu'une épareuse), et le remplacement du petit tracteur ISEKI qui commence à montrer des signes de faiblesses par un autre légèrement plus puissant. Comme

tous les ans, il a été ajouté en provision la somme de 30 000 euros, au 120 000 euros déjà inscrit en cumul depuis plusieurs années pour la voirie qui vont servir de part communale au futur contrat rural. Concernant le bien situé au Rue Gabriel Bachet, nous avons prévu de percevoir le solde de la subvention du TEPCV, et d'engager des frais d'études pour un montant de 42 000 euros cette année.

Section fonctionnement :

Compte	Désignation	Réalisé 2016	Budget 2017
002	Excédent de fonctionnement reporté		280 016,03 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	14 987,21 €
60221	Combustibles et carburants	0,00 €	0,00 €
60224	Fournitures administratives	0,00 €	0,00 €
605	Achats de matériel, équipements et travaux 1	0,00 €	0,00 €
60611	Eau et assainissement	2 239,22 €	2 500,00 €
60612	Energie - Electricité	21 119,90 €	15 000,00 €
60621	Combustibles	0,00 €	0,00 €
60622	Carburants	2 328,50 €	4 500,00 €
60624	Produits de traitement	0,00 €	200,00 €
60631	Fournitures d'entretien	1 181,64 €	1 200,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	2 774,30 €	4 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	882,03 €	3 500,00 €
60636	Vêtements de travail	341,52 €	1 000,00 €
6064	Fournitures administratives	3 017,78 €	3 000,00 €
6065	Livres, disques, cassettes	0,00 €	300,00 €
6068	Autres matières et fournitures.	50,00 €	500,00 €
611	Contrats de prestations de services avec des e	5 146,77 €	6 000,00 €
6135	Locations mobilières	739,11 €	1 500,00 €
61521	Terrains	960,00 €	0,00 €
61522	Bâtiments	0,00 €	0,00 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics - HT	7 411,91 €	7 500,00 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments - HT	0,00 €	0,00 €
61523	Voies et réseaux	0,00 €	0,00 €
615231	Entretien et réparations voiries - HT	17 871,00 €	5 000,00 €
61524	Bois et forêts	0,00 €	2 000,00 €
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00 €	0,00 €
61551	Matériel roulant	4 157,42 €	5 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	0,00 €	0,00 €
6156	Maintenance	9 691,96 €	10 000,00 €
616	Primes d'assurances	0,00 €	0,00 €
6161	Assurance multirisques	7 847,52 €	8 500,00 €
6182	Documentation générale et technique	350,36 €	500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	0,00 €	0,00 €
6185	Frais de colloques et séminaires	0,00 €	100,00 €
6188	Autres frais divers	309,69 €	0,00 €
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	526,24 €	750,00 €
6226	Honoraires	712,00 €	1 000,00 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00 €	0,00 €
6228	Honoraires divers	0,00 €	0,00 €
6231	Annonces et insertions	0,00 €	1 500,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	7 385,11 €	7 500,00 €
6233	Foires et expositions	50,00 €	0,00 €
6237	Publications	0,00 €	0,00 €
6238	Relations publ. divers	2 857,88 €	350,00 €
6247	Transports collectifs	0,00 €	0,00 €
6251	Voyages et déplacements	0,00 €	300,00 €
6255	Frais de déménagement	0,00 €	0,00 €
6256	Missions	133,00 €	250,00 €
6257	Réceptions	540,25 €	1 500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	1 998,20 €	2 500,00 €
6262	Frais de télécommunications	5 560,18 €	4 800,00 €
6281	Concours divers (cotisations...	115,50 €	300,00 €

6288	Autres	0,00 €	0,00 €
63512	Taxes foncières	2 352,00 €	2 500,00 €
63513	Autres impôts locaux	0,00 €	500,00 €
6354	Droits d'enregistrement	0,00 €	50,00 €
6358	Autres droits	154,00 €	0,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	83,66 €	150,00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres	1 516,83 €	2 800,00 €
6411	Personnel titulaire	104 327,68 €	110 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	0,00 €	5 000,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	15 759,54 €	18 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	27 722,59 €	31 000,00 €
64531	Cotisations aux caisses de prévoyance	0,00 €	0,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	500,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 726,28 €	8 000,00 €
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	0,00 €
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 275,71 €	1 000,00 €
6474	Versements aux autres œuvres sociales	1 000,00 €	0,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	793,85 €	1 000,00 €
651	Redevances pour concessions	0,00 €	0,00 €
6531	Indemnités	29 063,38 €	30 000,00 €
6533	Cotisations de retraite	1 194,28 €	1 250,00 €
6535	Formation	0,00 €	1 000,00 €
6553	Service d'incendie	10 637,00 €	11 000,00 €
6554	Contributions aux organismes de regroupement	0,00 €	0,00 €
	Contributions aux fonds de compensation des charges		
65541	territoriales	25 242,36 €	29 000,00 €
65548	Autres contributions	136 508,18 €	123 000,00 €
6556	Indemnités de logement aux instituteurs	0,00 €	0,00 €
6558	Autres contributions obligatoires	0,00 €	1 500,00 €
657362	C.C.A.S. et Caisse des Ecoles	7 000,00 €	9 000,00 €
6574	Subventions de fonctionnement aux associations	3 780,00 €	6 000,00 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	50,00 €
6611	Intérêts des emprunts et dettes	0,00 €	0,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 089,22 €	507,52 €
671	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	0,00 €	150,00 €
673	Titres annulés	0,00 €	0,00 €
675	Valeurs comptables immobilisations	0,00 €	0,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
6811	Dot. aux amort. et prov. / immo.	3 534,32 €	3 534,32 €
657364	Virement à la section fonct. du budget annexe	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	487 059,87 €	514 029,05 €
6419	Remboursement sur rémunération de personnel	11 259,57 €	12 500,00 €
6459	Remboursement sur charges sociales	442,00 €	0,00 €
7011	Ventes d'eau	916,10 €	0,00 €
7023	Menus produits forestiers	1 820,00 €	0,00 €
7031	Concessions et redevances funéraires	0,00 €	0,00 €
70311	Concession dans les cimetières	250,00 €	500,00 €
70312	Redevances funéraires	0,00 €	0,00 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public commu	1 423,53 €	760,00 €
70388	Autres redevances et recettes	460,00 €	400,00 €
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	1 955,00 €	1 000,00 €
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements)	2 149,00 €	1 500,00 €
7311	Pdts Taxe additionnelle FNB	0,00 €	0,00 €
73111	Taxes foncières et d'habitation	509 700,00 €	322 000,00 €
73112	CVAE	8 046,00 €	0,00 €
73114	IFER	6 047,00 €	0,00 €

7318	Autres impôts locaux ou assimilés CCPN	0,00 €	200 311,00 €
7353	Redevance des mines	1 162,00 €	1 200,00 €
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	36 691,76 €	25 000,00 €
7391172	Dégrèvement de TH sur les logements vacants	-1 177,00 €	-1 200,00 €
73923	Prélèvement GIR	-142 017,00 €	-142 017,00 €
73925	Prélèvement ENGIR (CC)	-22 080,00 €	-15 000,00 €
7411	Dotations forfaitaire	64 268,00 €	52 000,00 €
74121	Dotations de solidarité rurale 1ère fraction	12 076,00 €	12 500,00 €
742	Dotations aux élus locaux	2 895,00 €	2 900,00 €
74718	Autres	211,06 €	1 000,00 €
7473	Départements	0,00 €	0,00 €
74758	Participation - autres groupements	0,00 €	0,00 €
7478	Autres organismes	3 720,00 €	3 720,00 €
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	0,00 €	0,00 €
7483	Attribution du Fonds national de la taxe profe	0,00 €	0,00 €
748311	Compensation des pertes de bases d'imposition à la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €
748313	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €
748314	Dotations unique compensations spé. TP	282,00 €	0,00 €
74833	Compensation au titre de la CET	0,00 €	0,00 €
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de la TF	0,00 €	0,00 €
74835	Etat - Compensation au titre de la TH	0,00 €	0,00 €
7484	Dotations de recensement	0,00 €	0,00 €
7488	Autres attributions et participations	0,00 €	0,00 €
752	Revenus des immeubles	36 565,20 €	35 000,00 €
758	Produits divers de gestion courante	2 084,85 €	150,00 €
761	Produits de participations	0,00 €	0,00 €
762	Produits des autres immobilisations financière	0,00 €	0,00 €
7713	Libéralités reçues	375,00 €	0,00 €
7718	Autres pdts except sur opérations de gestion	40 788,08 €	0,00 €
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00 €	0,00 €
774	Subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
7788	Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes de fonctionnement	580 313,15 €	514 224,00 €
	Sous total hors excédent reporté	93253,28	194,95
	Total avec excédent reporté		280210,98
023	Virement à la section d'investissement		280210,98

Le point concernant le changement de communauté de communes est abordé dans le vote des 3 taxes pour ce qui est de la partie recettes. Le CCAS va être doté de 2 000 euros supplémentaires dû à un transfert de compétence suite au changement de communauté de communes. Les subventions allouées aux associations vont être revus également à la hausse du fait du changement de communauté de communes, comme l'ESF par exemple qui touchait des sommes de la Communauté de Communes des Terres du Gâtinais. La part communale de Villiers dans le RPI en 2017 baisse d'environ 17 000 euros. En effet, le RPI a fini de rembourser le prêt relai

qu'il avait. La commission Finances a indiqué qu'il fallait renégocier les taux d'intérêt du fait de la baisse de ces derniers (les économies attendues sont de l'ordre de 2 à 4 000 euros). Pour ce qui est des recettes, la vente du bois a engendré un produit de 1 820 euros qui va servir à l'achat d'arbustes et de fleurs pour l'embellissement du village. Suite à une relance, la commune a pu percevoir un reliquat d'environ 750 euros de la part de GRDF en 2016 qui avait été oublié de leur part en 2014. La somme de 15 000 euros concernant le reversement aux Terres du Gâtinais a été maintenue en provision en 2017 au titre de 2015 car elle n'a pas fait l'objet de demande

de leur part. Enfin concernant la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'Etat, nous envisageons de percevoir pour 2017 la somme de 52 000 euros (soit la moitié de ce que nous avions il y a 5 ans auparavant), soit une baisse d'environ 12 000 euros par an depuis. En 2016, nous avons perçu la somme de 64 268 euros au titre de la DGF. En 2016, la taxe d'habitation sur les logements vacants a rapporté à la commune la somme nette de 4 701 euros (dégrèvements déduits). Concernant la masse salariale, un employé communal va être mis à la retraite fin 2017. Cependant, il est actuellement en arrêt jusqu'à la fin de l'année. Le coût à la charge de la mairie pour l'année 2017 est évalué à la somme entre 2 et 3 000 euros. En effet, la majorité de son salaire est remboursé par la prévoyance AXA. Il ne sera pas remplacé.

Après une présentation du budget, il est voté à l'unanimité.

Vote des 3 taxes

A compter du 1^{er} janvier 2017, le changement de communauté de communes des Terres du Gâtinais vers celle du Pays de Nemours entraine également une modification de la fiscalité.

Jusqu'au 31 décembre 2016, nous étions sur un régime de fiscalité additionnelle. Cela veut dire que la

Communauté de Communes des Terres du Gâtinais était doté des mêmes compétences fiscales qu'une commune (elle votait le taux et reçoit le produit des quatre taxes locales directes). Cependant, la fiscalité se rajoute à celle des communes, qui continuent de percevoir leur fiscalité sur les quatre taxes directes. Avec ce régime, dès qu'une communauté de communes a besoin de recourir à l'impôt pour avoir des ressources supplémentaires, ce sont les ménages qui sont le plus mis à contribution.

Au 1^{er} janvier 2017, nous passons sur un régime de fiscalité professionnelle unique. Dans ce régime, la Communauté de Communes du Pays de Nemours va se substituer à notre commune pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle. Notre commune va perdre le produit des impôts provenant de la fiscalité professionnelle. Egalement, la nouvelle communauté de communes va gérer et percevoir la part départementale de la taxe d'habitation que la commune percevait et reversait au département jusque-là. En contrepartie, elle va percevoir de la Communauté de Communes du Pays de Nemours une allocation compensatrice couvrant l'intégralité du transfert des recettes professionnelles, à laquelle elle précomptera certaines dépenses dont la commune n'aura plus la compétence, pour s'élever à la somme de 200 311 euros. Le détail est dans le tableau suivant :

Part départementale de la taxe d'habitation	108741
Part communale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	8682
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) sur les stations radioélectriques	6047
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	1615
Compensation de la part des salaires suite à sa suppression dans l'ancienne taxe professionnelle	1923
Cotisation foncière des entreprises	75628
Dépenses transférées (Office de tourisme, mission locale et SIEP)	-2325
Total	200311

Actuellement, le produit des 4 taxes (taxe d'habitation (TH), taxe foncière du bâti (TF), taxe foncière du non bâti (TFNB), et cotisation foncière des entreprises) représente l'essentiel des ressources de notre commune. Avec le changement de communauté de communes, l'intercommunalité ne va presque plus rien représenter dans la taxe d'habitation (excepté le transfert de la part départementale de celle-ci), et la taxe foncière sur le

foncier bâti des villarons. Cela va se traduire par une baisse théorique de ces 2 impôts. Afin d'anticiper les nouvelles dépenses à venir dû au transfert de certaines compétences, et afin de ne pas pénaliser le budget communal, tout en n'augmentant pas le montant des impôts payés des villarons, il est proposé au Conseil un ajustement des taux suivants, en les augmentant chacun de 3,50% :

<u>TH =</u>				
		Actuellement	2017 sans ajustement	2017 après ajustement
	Taux communal =	16,96%	9,34%	9,67%
	Taux intercommunal =	0,64%	7,78%	7,78%
	Total	17,60%	17,12%	17,45%
x bases nettes	1427043			
	Impôt estimé payé par les villarons	251159,57	244309,76	248974,77

<u>TF =</u>				
		Actuellement	2017 sans ajustement	2017 après ajustement
	Taux communal =	15,72%	15,72%	16,27%
	Taux intercommunal =	0,597%	0%	0%
	Total	16,32%	15,72%	16,27%
x bases nettes	941250			
	Impôt estimé payé par les villarons	153583,76	147964,50	153141,38

<u>TFNB =</u>				
		Actuellement	2017 sans ajustement	2017 après ajustement
	Taux communal =	45,69%	45,69%	47,29%
	Taux intercommunal =	1,45%	1,99%	1,99%
	Total	47,14%	47,68%	49,28%
x bases nettes	21776			
	Impôt estimé payé par les villarons	10265,21	10382,80	10731,21

Ces calculs ont pu être réalisés à partir des éléments transmis la nouvelle Communauté de Communes. Il en ressort que le total des impôts payés par l'ensemble des villarons serait en légère diminution de 2 100 euros suite ce nouvel ajustement.

Vote à l'unanimité.

3 – QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 23 heures 45.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2017

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, Gérard Moret, adjoints et Régine Rey, David Viratel, Jérôme Champion, Michet Coterot et Emmanuel Houdant conseillers municipaux.

Absents excusés : Philippe Beaudoin (pouvoir à Véronique Girard), Ludovic Jeannotin (pouvoir à Jérôme Champion), Cédric Thibaut (pouvoir à Anne-Marie Thibaut) et Gilles Cabardos (pouvoir à Yves Lechevallier).

Secrétaire : Emmanuel Houdant

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20H50.

2 - DÉLIBÉRATIONS :

Vote des subventions :

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 24 MARS 2017

Véronique Girard, Vice-présidente de la Commission Culture-Animations, expose les différentes demandes de subventions au titre de l'année 2017 :

Le compte rendu du Conseil du 24 Mars dernier est mis au vote.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

NOM DE LA SUTRUCTURE	Etat dossier	subvention 2016	demande 2017	Observations	Proposition commission	observations commissions
AJP (association jeune sapeur pompiers)		50	50	manque RIB et assurance responsabilité civile	50	
Amicale des Anciens de l'école de Villiers	aucun	25				
ADAR	aucun	80				
Les amis du patrimoine		0	100	avant, subvention de la CC des Terres du Gâtinais manque assurance responsabilité civile	100	plus de communication sur les activités de l'association
FFDSB (association don du sang)	OK	100	100		100	
FNACA	OK	100	100		100	
Coopérative école maternelle Villiers	OK	250	250		250	
OCCE (coopérative école Recloses)	OK	350	350		350	
Collège Blanche de Castille	OK	75	300	manque assurance responsabilité civile	150	
Club Amitiés et Loisirs des Aînés	OK	100	200		150	
Amicale Villaronne	OK	500	800		600	efforts réalisés avec l'achat d'un nouveau barnum. Cependant, sur le document donné pour le dossier concernant les compte, n'app+G14araît pas le report des excédants
Paris Sous Grez	OK	0	100		50	
Le Coq Chantant	OK	250	250		250	
Tennis Club de Villiers	OK	300	400		300	Notifier qu'il est possible qu'une demande de subvention exceptionnelle soit faite dans l'année
Le Club des Sages	OK	150	250		200	
Sauvebois	OK	200	160		160	
Association A Vivre	OK	250	250		250	
USNSP (Sport adapté)	OK	50	100		50	
AGVBM (association sportive de Bourron)	OK	150	150		150	
Foyer Rural de Tousson	aucun	0	400		0	
AMAP	aucun	0	50	manque dossier	50	subvention sous condition d'avoir un dossier
Association Le chant du Corps	aucun	0	0	ne demande pas une subvention mais l'occupation des locaux (subvention en nature)	0	
		2980	4360		3310	

Ces propositions sont toutes votées individuellement à l'unanimité par le Conseil, sauf la subvention proposée pour l'Amicale Villaronne qui a été votée par 12 voix pour et une abstention.

Enfin, la subvention accordée à l'AMAP l'a été sous

réserve d'avoir un dossier de demande complet et en demandant à l'association de rendre le local prêté par la Commune propre.

Puis, Véronique Girard présente les propositions de dotations 2017 :

NOM DE LA SUTRUCTURE	Etat dossier	subvention 2016	demande 2017	Observations	Proposition commission
ESF	OK	0	770	avant, subvention par CCTG. Aujourd'hui, revient aux communes à hauteur de 1 euro/ha	800
Médiathèque de Villiers	OK	900	920		920
					1720

Après débats, il a été décidé à l'unanimité d'accorder la dotation à l'ESF sous réserve suspensive qu'au moins 50% des communes adhérentes à l'association, soit celles appartenant à l'ancienne CCTG plus Larchant et Recloses, octroient également des subventions à hauteur de 1 €/habitant.

De plus, le Maire a été chargé de demander une participation financière à l'ensemble des communes pour l'entretien des installations sportives Villaronnes (stade et vestiaires), rare stade "homologué" pour recevoir la majorité des équipes du canton "élargi".

La dotation à la médiathèque de Villiers Sous Grez est accordée à l'unanimité.

Nomination d'un Administrateur au CCAS :

Suite au décès de Monsieur Richard Antoine,
1/ un nouvel administrateur doit être nommé auprès du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).
Monsieur le Maire fait appel à candidature.
Se présentent : Gérard Moret ainsi que Philippe Beaudoin qui a fait part de sa candidature à Véronique Girard.

Les candidatures sont mises aux voix par vote à bulletin secret :

- 9 votes pour Philippe Beaudoin
- 3 votes pour Gérard Moret
- 1 vote blanc

Philippe Beaudoin est élu.

Nomination d'un nouveau suppléant au SMETOM :

Le SMETOM a demandé à la CCPN confirmation des représentants des communes adhérentes au SMETOM. Actuellement Gérard Moret et Yves Lechevallier sont les titulaires. En suppléant : Ludovic Jeannotin et Gilles Cabardos. Ludovic Jeannotin travaillant loin de Villiers a donné sa démission de suppléant au SMETOM.

Michel Coterot présente sa candidature.

Il est élu à l'unanimité.

Nomination d'un nouveau titulaire à la commission tourisme de la CCPN

Richard Antoine était le titulaire de Villiers-sous-Grez pour cette commission, Yves Lechevallier, son suppléant. Yves Lechevallier propose de prendre le poste de titulaire et appelle à candidature pour un suppléant.

Véronique Girard pose sa candidature.

Elle est élue à l'unanimité.

Il est rappelé que Bernard Leschier a aussi été accepté dans cette commission au titre d'auditeur libre.

Sylvie Antoine, par un mot de billet, a fait part aux membres du Conseil ainsi qu'aux employés communaux de ses affectueux remerciements pour la chaleur témoignée aux obsèques de Richard Antoine.

Mandatement pour le projet 27 rue Gabriel Bachet :

Le projet de restauration d'une demi-ferme en centre bourg au 27, rue Gabriel Bachet qui a déjà fait l'objet

d'une subvention TEPCV de 75.078 euros au titre de la convention particulière passée avec le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a aussi été accepté, après intervention de Monsieur le Maire auprès du Sous-Préfet, au titre de la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux 2017 (DETR). Si l'attestation du caractère complet d'un dossier de demande de subvention ne vaut pas décision attributive de subvention, il est très rare qu'elle ne soit pas suivi de la dite subvention. Pour ce projet la subvention demandée est de 203.820 euros, soit 40% de l'estimatif du projet. Ce même projet pourra faire l'objet d'une subvention complémentaire dans le cadre d'un Contrat Rural qui va être mis en place. Toutes ces sources de financement rendent le projet exécutable.

Depuis l'appel à projet du PNRGF et que celui-ci a fourni le cadre dans lequel la réhabilitation du 27 rue Gabriel Bachet pouvait être espérée (Adhésion de Villiers-sous-Grez aux TEPCV), Gérard Moret s'occupe de ce dossier.

Maintenant que ce programme de réhabilitation va passer dans sa phase de réalisation, Gérard Moret demande à être mandaté par le Conseil pour suivre la gestion et le suivi d'exécution des marchés et représenter la commune auprès des différentes personnes physiques ou morales qui auront à intervenir dans cette réalisation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Choix du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre concernant le monte personne du foyer annexe :

Après l'étude des propositions d'honoraires pour le choix de la Maîtrise d'œuvre, l'agence Thierry Leynet avec un devis de 6 400,00 euros HT basé sur une estimation de travaux d'environ 50.000 euros HT est retenue à l'unanimité.

Mandatement pour le dépôt de demande de fond d'équipement rural :

Suite à un rendez-vous entre OPH77, son architecte et Monsieur le Maire, le conseil est informé que les travaux prévus au 1 rue Gabriel Bachet pour 7 logements conventionnés devraient être livrés pour la rentrée scolaire (Septembre 2017). Selon l'architecte, le 2 rue Gabriel Bachet (5 logements) serait livré 6 mois plus tard. Cela n'augure pas de l'occupation rapide des locaux qui sont gérés par OPH77 qui n'avait pas l'air d'avoir prévu une livraison dans les délais.

Quoi qu'il en soit il est rappelé que le cahier des charges de la réhabilitation menée par l'OPH ne prévoit qu'une place de stationnement par logement, conformément à la réglementation en vigueur. La majorité des logements sont des T3 – T4 et T5 destinés à accueillir des familles qui risquent de posséder plusieurs véhicules, situation fréquente en milieu rural.

Depuis le départ de ce projet il a donc été prévu de faire un parking complémentaire au début de la rue Creuse pour doubler le nombre de stationnements (12).

Le géomètre ayant fait les relevés qui ont été communiqués au cabinet GREUZAT chargé de l'étude des différents parkings, ce dernier est en mesure de livrer rapidement un avant-projet chiffré pour la rue Creuse. En conséquence Monsieur le Maire demande à être mandaté pour déposer une demande de subvention au titre du Fond d'Equipe ment Rural (FER) auprès du département. Cette subvention ouvre droit à 50% de subvention pour un projet qui, même s'il les dépasse, est plafonnée à 100.000 euros. Un estimatif calculé par le cabinet Greuzat pour 30 places de parking est de l'ordre estimatif de 88.300 € HT. Ce nombre de place va être ramené à 12, le nouvel estimatif sera donc moindre.

Le Conseil mandate Monsieur le Maire à l'unanimité.

Adhésion au groupement de commandes d'électricité par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) :

Après présentation par Monsieur le Maire du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le SDESM et après en avoir délibéré, le Conseil Communal approuve l'adhésion au groupement d'achat du SDESM à l'unanimité.

3 – INFORMATIONS ET VIE DU VILLAGE

Organisations des prochaines élections

De nombreux Villarons se sont portés volontaires pour cette organisation. Le Conseil apprécie ce beau geste démocratique.

Logiciel de géolocalisation des réseaux développé par le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne)

Les communes ont obligation de produire des fonds de plan et tracés géoréférencés pour les réseaux sensibles enterrés en unités urbaines, délai aujourd'hui fixé à

janvier 2019. Pour les réseaux situés hors des zones urbaines, la date limite est fixée au 1er janvier 2026.

Yves Lechevallier et Gérard Moret ont participé fin février 2017, à une réunion de présentation d'un logiciel de géolocalisation des réseaux développé par le SDESM.

Gérard Moret a, fin mars 2017, participé à une formation/démonstration complémentaire. Si ce logiciel laisse augurer de multiples possibilités de renseignements techniques sur nos réseaux de distribution électriques et d'éclairage public, il est constaté qu'à ce stade de développement, hormis sur le plan cadastral servant de matrice, ce programme n'est pas encore au point dans sa version actuelle. La précision sur les réseaux n'est pas probante et manque encore la possibilité d'implantation des autres réseaux (gaz, eau, assainissement et bientôt la "fibre"). La Municipalité continuera à suivre ce logiciel tout en sachant que d'autres sont en cours d'émergence sur le marché.

Développement du numérique sur la Commune

Une réunion d'informations s'est tenue sur le sujet. Il est impératif que chaque lieu desservi soit rattaché à une adresse postale. Gérard Moret se porte volontaire afin de recenser et créer les adresses postales manquantes sur le hameau de Busseau. Elles seront proposées au Conseil pour être adoptée avant signature des conventions pour le déploiement de la fibre.

Comme évoqué en début de mandat, plusieurs propositions de dénomination des voies seront proposées au choix des habitants, puis la numérotation sera établie selon les règles en vigueur.

Menus travaux dans l'école

Anne-Marie Thibaut fait le point sur les travaux de rénovations opérés dans l'école et notamment la réparation des toilettes avec le remplacement de joints fuyants ainsi que la mise en place de robinets poussoirs dans le but de réaliser de moindres consommations d'eau.

Don d'un photocopieur

Le Conseil remercie l'entreprise SOTRASIGN pour le don à la Municipalité d'un photocopieur quasiment neuf.

Communauté de communes des Pays de Nemours - Projets d'équipements sportifs

Michel Coterot s'est rendu à une réunion de présentation

des projets d'équipements sportifs au sein de la communauté de communes du Pays de Nemours. Ces projets sont nombreux. Les principaux sont :

- L'extension du complexe sportifs pour les activités football et rugby.
- Aménagements proposés à la piscine intercommunale.
- Réalisation d'un boulodrome.

PLU

Un nombre suffisant de communes ayant voté contre la remontée des PLU communaux en PLUi au niveau de la communauté de communes, le PLU restera de la compétence propre des communes, au moins jusqu'en 2019 selon la loi actuelle.

Compteurs LINKY

Michel Coterot interroge Yves Lechevallier à propos de la pose des compteurs LINKY sur la commune.

A ce jour on est dans la phase terminale de cette installation. Le travail de fond fait par le Conseil depuis fin 2015 auprès d'ERDF devenu ENEDIS, et auprès du SDESM a porté ses fruits. Les administrés qui s'opposaient à la pose de ce compteur et qui ont suivi les recommandations de la municipalité (lettres en AR) ont pu avoir satisfaction, sans heurt, dans la grande majorité des cas.

Nettoyage de printemps dans la commune et ses environs

Emmanuel Houdant remarque qu'un nombre record de Villarons se sont portés volontaires pour cette grande opération de nettoyage le samedi 25 mars. La Municipalité les remercie pour cette action citoyenne. Nous sommes toujours aussi surpris de la quantité de déchets ramassés suite à l'incivilité de certains.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question divers n'étant soulevée, le Conseil est levé à 22 heures 50.

NB : Ce compte rendu est sous réserve de l'approbation du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le 12/05.

Vie du village

LA BIBLIOTHÈQUE DE VILLIERS SOUS GREZ

La coopérative post- scolaire « Les Amis de la Bibliothèque » fondée en 1941 par M. Berthier, instituteur, a pour président d'honneur M. Jean Tardieu, Homme de lettres, et est patronnée par M. Gourdier des Hameaux, Mme Nicolin de Beauregard, M. Naude Filonnière.

Elle est administrée MM. Rapine Charles, président, et A. Surget, secrétaire-trésorier.

Elle rappelle à ses adhérents qu'elle met à leur disposition plus de 170 volumes avec des auteurs comme Carco, Rostand, Rosny, Wells, etc... etc...

Les personnes qui n'ont pas encore versé leur adhésion sont invitées à le faire dans le plus bref délai.

Le maire : RAPINE.

STATUTS

Siège : École publique de Villiers sous Grez

1-But

La coopérative post- scolaire « Les amis de la Bibliothèque » a pour but

- De développer l'amour de la lecture en procurant à ses membres des livres anciens ou modernes, dont la lecture développera le goût, l'instruction, l'esprit critique, l'érudition etc...
- Procurer ces livres à tous les membres par l'achat de livres. (Les livres trop chers ne pouvant être achetés que par ceux qui disposent de moyens suffisants).

2-Ressources

Les ressources se composent

- Des cotisations des membres adhérents (10 f. par personne)
- Des cotisations des membres bienfaiteurs (plus de 10 f.)

3-Administration

La coopérative est administrée par

- Un président (obligatoirement le maire de la commune)
- Un secrétaire trésorier
- Dans une assemblée générale annuelle il sera donné lecture des travaux , et de la situation financière
 - La durée du prêt ne pourra excéder 4 semaines. Une année sera imposée aux retardataires
 - Les livres seront entretenus en bon état par les lecteurs
 - Les livres abimés seront remboursés par les délinquants
 - Les livres seront choisis en commun sur proposition des membres, après avis du secrétaire trésorier

Pour l'année scolaire 1942 - 43 le prix de la cotisation annuelle sera porté à 20 francs

Pour l'année scolaire 1943 - 44 le prix de la cotisation annuelle sera porté à 25 francs

Pour l'année scolaire 1946 - 47 le prix de la cotisation annuelle sera porté à 50 francs

Origine de notre médiathèque... Copie de documents de l'époque de M. Surget.

Demain



Promenade commentée de Villiers-sous-Grez



Commune du Pays de Nemours et du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Samedi 13 et Dimanche 14 Mai

Ouverture officielle de la promenade commentée du village

La commune propose un circuit « **promenade commentée** » qui raconte des points d'intérêt, des lieux, leur histoire et parfois des anecdotes, qui ont marqué l'évolution de ce territoire.

21 étapes jalonnent ce parcours. Il faut prévoir environ 3 h pour faire le circuit complet. Mais il est possible de fractionner sa promenade.

Samedi 13 mai à 10 h : inauguration du panneau de présentation près de l'église, suivie d'une promenade sur une partie de la boucle.

Dimanche 14 mai à 9 h 30 et 15 h, toujours au départ de l'église, des bénévoles seront présents pour vous accompagner.

Renseignements : 06 85 07 47 40

L'AMICALE VILLARONNE PROPOSE :

dimanche 14 mai 2017

**Les CHORISTES,
Spectacle musical aux Folies bergères**

Prix des places: 54 euros amicalistes, 58 euros non amicalistes

Transport par car, départ de Villiers à 14h

Réservations et paiement chez:

Francine Magert 02/38/95/71/15

Françoise Hubert 01/64/24/26/71

amicale.villaronne77@gmail.com

dimanche 21 mai 2017

**SORTIE À PARIS
pour bons marcheurs**

Dominique Détune nous fera gracieusement une visite guidée de la butte Bergeyre, des buttes Chaumont et du cimetière du Père Lachaise

Départ en train à 8h40 à la gare de Bourron retour par le train de 17h20 à gare de Lyon, arrivée à Bourron vers 18h20.

Pique nique aux Buttes Chaumont.

Chacun achète son titre de transport et apporte son repas.

Réservations : 06 51 70 40 93 ;

d.detune@laposte.net



CONCERT PROQUARTET



En 2017, ProQuartet fête ses 30 ans. Durant ces 30 années, l'association a contribué à l'éclosion du quatuor à cordes et au soutien de l'ensemble de la communauté de la musique de chambre. Producteur et diffuseur de concerts, laboratoire artistique et centre de formation et de création, ProQuartet-CEMC œuvre à mieux faire connaître la musique de chambre et à élargir les publics qui s'y intéressent.

Dans le cadre des rencontres musicales en Seine et Marne, cette année, l'association nous propose deux concerts à Villiers-sous-Grez.

Samedi 20 mai à 17 h

Chez « Bouture et café » 32 rue de l'archant, concert de musique classique d'un petit ensemble amateur,

sélectionné par Pro Quartet.
Accès libre

Samedi 20 mai à 19 h 00

Eglise Saint Etienne de Villiers-sous-Grez
Concert du QUATUOR YAKO : Ludovic Thilly, violon, Pierre Maestra, violon, Vincent Verhoeven, alto, Alban Lebrun, violoncelle.

Programme du concert :

J. Haydn : *Quatuor à cordes op.33 n°1 en si mineur, Hob. III.37*

Philip Glass (né 1937) : *Quatuor à cordes n° 2 (1984)*

F. Mendelssohn : *Quatuor à cordes op.80 (1847)*

Plein tarif : 16€

Tarif réduit (+ de 65 ans, demandeurs d'emploi) : 13€

Tarif moins de 18 ans : 4€

Forfait 3 concerts : 30€

Forfait 4 concerts : 40€

Pass festival (10 concerts) : 90€

**Informations et réservations : 01 44 61 83 68 /
reservation@proquartet.fr**

Toutes les informations sur les rencontres musicales en Seine et Marne :

<http://www.proquartet.fr/fr/concerts/rencontres-en-seine-et-marne-1>



CONCERT

SAMEDI 3 JUIN à 20 h30

Eglise St Etienne



L'ensemble Escapades est né en septembre 2007 d'une longue amitié musicale, forgée autour d'une passion commune des musiques vocales

et instrumentales du XVIe au XVIIIe siècle. Leur travail d'interprétation sur des instruments anciens cherche à faire revivre la richesse sonore et les contrastes des émotions propres à la Renaissance et à l'époque baroque. Selon les programmes choisis, Escapades propose des configurations variées, associe au chant différentes couleurs instrumentales.

Concerts Escapades à venir :

**Samedi 03 juin 2017, Villiers-sous-Grez (77760) -
Eglise Saint-Etienne**

**Vendredi 22 septembre 2017, Flagy (77940) - Eglise
Notre-Dame de Pitié**

Mailto: ensemble.escapades@free.fr

<http://ensemble.escapades.free.fr/>

Concert à l'Église Saint-Étienne

De Villiers-sous-Grez

Samedi 3 juin à 20 h 30

Musiques
baroques



... de l'Écosse

aux théâtres de Londres



Par l'Ensemble Escapades

Tarifs : 10 euros adultes / 5 euros enfants et étudiants
Renseignements : ensemble.escapades@free.fr

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique

EXPOSITION

À l'église de Guercheville le dimanche 4 juin.

Comme tous les ans pour le marché du terroir, « LES AMIS DU PATRIMOINE » exposent

Cette année ce sera « LES PLANS DE NOS COMMUNES » Sur 25 panneaux seront présentés les plans en couleur des villages aux 18^e, 19^e et 20^e siècles.



SCENES RURALES

À GUERCHEVILLE Dimanche 4 juin à 17 h (parc de la mairie)

« Le Duo Bonito » présente : Chansons à risques

De et avec : Raquel Estève Mora (auteur, chanteuse, musicienne, clown), Nicolas Bernard (auteur, musicien, clown)

Entre cirque et music-hall, un récital qui fait rire et brasse les cœurs Le Duo Bonito nous offre un récital

de chansons revisitées, décalées, entrecoupées de confidences sentimentales et de pirouettes burlesques. Raquel, petite brune pétillante et fonceuse, chante avec une énergie électrique et communicative. Son accent délicieux, sa joie de vivre et son culot font merveille. Nicolas, timide et pince-sans-rire, joue de tous les instruments grâce à son incroyable orchestre d'objets trouvés. Ensemble, ils partagent une passion pour la musique : chansons, danses africaines, rythmes jazzy... tout est drôle, touchant, inattendu. Sur scène, ils donnent tout, leur générosité est sans limites, leur talent incroyable.

Courez les voir !

Tarifs : plein tarif 12 € - tarif réduit : 6 €.

Contact : 01 64 83 03 41

Dimanche 11 juin 2017
à 17 h

Eglise Saint Etienne
de Villiers sous Grez

ORCHESTRE PHILHARMONIQUE
DU PAYS DE FONTAINEBLEAU



soliste : Natacha TRIADOU

BRAHMS
Concerto pour violon



DVOŘÁK
Symphonie n° 8



chef d'orchestre : Fabrice FORTIN

<http://orchestrefontainebleau.ning.com>

 orchestre philharmonique du pays de fontainebleau

* entrée et participation libres *



**Kermesse des écoles
de Villiers et Recloses
Samedi 17 juin 2017
à Villiers-sous-Grez**

Spectacle des enfants le matin.

Restauration et buvette à partir de 12 h.

Ouverture des stands dès 13h30.

Tirage de la tombola à 16h30.



MARCHÉ GOURMAND

Samedi 24 juin à Villiers sous Grez, au stade, à partir de 18 heures.

Le Municipalité organise un marché gourmand où l'on pourra, en plus de ses emplettes habituelles, dîner sur place pour déguster les produits proposés par les exposants : Miel, confitures, jus de pomme, cidre, lentilles, produits basques, pâtisseries, thé, olives, tapenades, merguez,

saucisses, poulet, légumes, pain, bière, fromages, vin, huile, safran, produits créoles etc.... Tables et bancs seront bien sûr à la disposition des visiteurs.

Pour se distraire, ambiance musicale et un concours de pétanque gratuit ouvert aux amateurs avec en cadeaux pour les gagnants des lots provenant des stands présents.

Les inscriptions seront prises sur place à partir de 14h.

Renseignements au 06 25 63 22 05

MARCHE GOURMAND

VILLIERS SOUS GREZ

Samedi 24 juin au stade

A partir de 18 h

Buvette - Restauration



Possibilité de déguster ses emplettes sur place.

Miel, confitures, jus de pomme, lentilles, produits basques, pâtisseries, thé, olives, tapenades, merguez, saucisses, poulet, légumes, pain, bière, fromages, vin, huile, safran, etc....

Tables et bancs à disposition



CONCOURS DE PETANQUE

AMATEURS

Gratuit - Inscription sur place à partir de 14h

fermée à 16 équipes doublette/triplette

Ambiance musicale

Manifestation organisée par la Municipalité. Renseignements au 06 85 07 47 40

Hier



CONCERT BUZZTOWN

Ce samedi 18 mars le groupe BUZZTOWN a fait swinguer le foyer. Petite salle pour cette belle occasion, mais les amateurs ne s'y sont pas trompés et ont apprécié la qualité de la musique du groupe. Sans oublier la participation exceptionnelle de l'harmoniciste Vincent Bucher qui a lui aussi enchanté le public.

BUZZTOWN



LE PRINTEMPS DES POÈTES

Les participants se sont retrouvés nombreux autour de l'arbre à palabres pour ce printemps des poètes 2017 organisé par l'Amicale villaronne et Paris-sous-Grez dont le thème était « Afriques ».

Dans un décor chatoyant, aux sons de musiques africaines, adultes et enfants se sont relayés pour lire, dire, contes et poèmes issus de ce continent aux multiples facettes.

L'après midi s'est clôturé par un buffet africain ou nous avons pu découvrir des saveurs douces ou épicées mais unanimement appréciées.

Françoise Hubert



Infos utiles

NID DE TIQUES

Pour tous ceux qui ont un jardin, si petit soit-il, et ceux qui se promènent dans la nature...

ATTENTION, P R U D E N C E !

Nid de tiques ? Je n'avais jamais vu les œufs de ces bestioles... Je sais que, quand ils ont éclos, ces insectes se fixent en grappes sur des herbes ou arbustes et assaillent la première bête ou personne qui passe à leurs portées. Ils se gorgent de sang, se détachent et vont pondre à leur tour.

Important: Si vous voyez ce genre de chose...



Ceci est un nid de tiques à détruire immédiatement (Spray anti-acarien, brûlage suivant l'endroit...)

Il y en a de plus en plus, ils menacent la vie de beaucoup d'animaux et provoquent entre autre la maladie de Lyme chez l'homme.

PAGES FACEBOOK VILLIERS SOUS GREZ

Bibliothèque de Villiers sous Grez
<https://www.facebook.com/groups/bibliotheque.villierssousgrez/>

Boutures et Cafés
<https://www.facebook.com/bouturesetcafes/>

Brasserie Artisanale de Villiers sous Grez
<https://www.facebook.com/brasserieDEVILLIERS/?pnref=story.unseen-section>

FORMATIONS

L'UTEC, Centre de Formation d'Apprentis de la CCI de Seine-et-Marne forme chaque année plus de 1800 jeunes en alternance (Contrat d'Apprentissage ou Contrat de Professionnalisation).

Plus de 100 métiers sont préparés sur 5 sites de formation situés à Marne-la-Vallée (Émerainville), Avon-Fontainebleau, Meaux, Provins et Montereau-Fault-Yonne (en partenariat avec le campus numérique).

L'UTEC prépare 46 diplômes dans 4 domaines



Écoles Villiers - Recloses
<https://www.facebook.com/Ecoles-Villiersrecloses-547220265479178/?fref=ts>

La cerisaie
<https://www.facebook.com/lacerisaiechambres/?fref=ts>

Initiatives villageoises
<https://www.facebook.com/pg/Initiatives-Villageoises-341598172900347/about/>

Yarnbombing Villiers
<https://www.facebook.com/yarnbombing.villiers?fref=ts>



professionnels : Hôtellerie-Restaurant, Tourisme, Commerce et Informatique, du CAP au BAC+5.

Mercredi 19 avril 2017, 9h 17h,
 Journée Portes ouvertes CFA UTEC Meaux formations alternance commerce

Samedi 22 avril 2017, 9h 17h
 Journée Portes ouvertes CFA UTEC Emerainville formations alternance hôtellerie, restauration, tourisme, commerce et informatique

Plus d'informations : www.cfautec.fr

Nos joies nos peines

Bienvenue à :
Célian Groetzinger né le 6 avril 2017, de Stéphane Groetzinger et de Marina Kyroglou.
Félicitations aux parents.

C'est avec tristesse que nous annonçons le décès de :
Monsieur Richard Antoine le 26 février 2017.
Madame Denise Blache, épouse d'André Orts, le 9 mars 2017.
Nos pensées vont à leurs familles et à leurs proches.

Si vous ne souhaitez pas que vos événements familiaux soient publiés, merci de nous en informer.

Entre deux Plume-Tambour n'oubliez pas de consulter le site internet de Villiers-sous-Grez :

<http://www.villierssousgrez.fr/>

Nos Conseillers Municipaux auront le plaisir de vous recevoir lors des permanences du samedi matin de 10h à 12h à la mairie.

MAI

Samedi 06 : Yves Lechevallier
Samedi 13 : Philippe Beaudoin
Samedi 20 : Jérôme Champion
Samedi 27 : Anne-Marie Thibaut

JUIN

Samedi 03 : Michel Coterot
Samedi 10 : Véronique Girard
Samedi 17 : Ludovic Jeannotin
Samedi 24 : David Viratel

JUILLET

Samedi 01 : Emmanuel Houdant

Le Conseil Municipal, invite cordialement la population à participer à la cérémonie commémorative de la victoire 1945.
Elle aura lieu le **LUNDI 08 MAI 2017 à 11 H** au Monument aux Morts puis aux Plaques Commémoratives.
À l'issue de la cérémonie le verre de l'amitié au foyer Jean-Louis Garban.

Agenda

Réunion du conseil municipal:

12 / 05 ; 08 / 06 / 2017

08/05 Cérémonie de commémoration

Collecte sélective d'emballages et papiers

10 ; 24 / 05 / 2017

07 ; 21 / 06 / 2017

Parution du prochain plume-tambour : début juillet

Recréatif

Samedi 13 et Dimanche 14/05 : Promenade commentée (La Municipalité)

Dimanche 14 et Dimanche 21/05 : Sorties de mai (Amicale Villaronne)

Samedi 20/05 : Concert ProQuartet (La Municipalité)

Samedi 03/06 : Concert musique baroque (Ensemble Escapades)

Dimanche 11/06 : Concert à l'Eglise (Orchestre philharmonique de Fontainebleau)

Samedi 17/06 : Kermesse des écoles (A Vivre)

Samedi 24/06 : Marché gourmand (La Municipalité)

Pour les dates du récréatif chez nos voisins, nous vous invitons à consulter la rubrique « DEMAIN »

MARCHÉ À VILLIERS-SOUS-GREZ

Par village
tous les jeudis à partir de 6h00

HORAIRES DE LA MAIRIE

lundi mardi jeudi
de 3h30 à 7h00
samedi de 8h00 à 2h00
Téléphone 03 22 22 03
villierssousgrez@wanadoo.fr

HORAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE (allée Earl ardiou)

mercredi de 5h à 7h
jeudi de 8h à 10h et
de 16h30 à 18h30
- samedi de 17h à 19h
vacances scolaires : mercredi
de 10h à 12h
bibliotheque-villiers-s-grez@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

Dimanche et de
Le samedi matin de 10h à 12h.

BUS POUR FONTAINEBLEAU

le vendredi
départ «centre» 9h10
«Croix-Lambert» 9h15
retour Villiers 12h15

Comité de rédaction : Yves Lechevallier, Régine Rey, Odile Lechevallier, David Viratel, Emmanuel Houdant, Belzunce Nathalie, Jean-Pierre Girard, Sylvie Lepage, Ludovic Jeannotin, Dominique Ceraudo
Mise en page : Dominique Ceraudo, David Viratel
Tirage : mairie de Villiers-sous-Grez
adresse : plumetambour@gmail.com